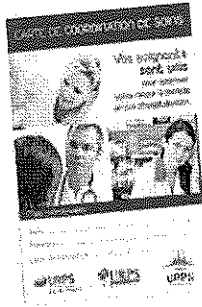


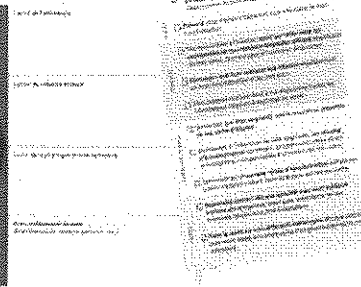
VILLE-HÔPITAL

Une carte de coordination des soins pour les patients en Île-de-France

À l'initiative des pharmaciens franciliens, les professionnels de santé de la région parisienne - officinaux, médecins libéraux, infirmier(es) - vont pouvoir distribuer à leurs patients une carte de coordination des soins. Objectif : identifier rapidement les professionnels de santé autour du patient souffrant d'une maladie chronique et optimiser sa prise en charge après une hospitalisation.



Un outil pour faciliter une communication rapide entre les différents acteurs du parcours de soins



CRÉÉES en juin 2010 dans le cadre de la loi Hôpital, patients, santé et territoires (HPST), les Unions régionales des professionnels de santé (URPS) ont pour mission de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique régionale de santé et sont les interlocuteurs privilégiés des agences régionales de Santé (ARS). L'organisation de l'exercice professionnel, avec notamment la continuité des soins, fait partie de leurs missions. Or le parcours de soins des patients chroniques est particulièrement problématique et ressemble plutôt à un parcours de combattant. La nécessaire coordination entre

les professionnels de santé pêche sérieusement... C'est pour faciliter cette communication rapide entre les différents acteurs du parcours de soins (3 ou 4 en moyenne par patient), notamment entre ville et hôpital, que trois URPS d'Île-de-France, médecins libéraux, pharmaciens et infirmier(e)s, ont conçu ensemble une carte de coordination de soins à destination de leurs patients, où figurent les coordonnées de leurs interlocuteurs. L'idée en revient aux pharmaciens, tous confrontés aux pro-

blèmes de prescription des patients sortant de l'hôpital, notamment le week-end : l'insuline n'est pas commercialisée en officine, le médicament interfère avec un autre pris par ailleurs, le patient se trouve à cours d'anticonvulsifs pour n'avoir pas compris l'ordonnance et pris trop de comprimés... Au total, ce sont, pour l'équipe officinale, des heures passées au téléphone à essayer de joindre les médecins hospitaliers qui ont fait les prescriptions ou, à défaut, le service, les médecins traitants, les spécialistes ou les infirmiers... dont le malade n'a pas les coordonnées. « Dans une expérimentation soutenue par l'ARS, réalisée avec 15 pharmacies des Hauts-de-Seine entre mars et septembre 2012, le pharmacien devait faire une fiche à chaque fois qu'il rencontrait des difficultés avec un patient sortant de l'hôpital. À l'issue de ces 6 mois, il est ressorti que, même lorsque le patient avait un médecin référent, celui-ci n'était pas forcément au courant de sa

sortie d'hôpital et n'était donc pas à même de mettre en œuvre des soins infirmiers », explique Béatrice Di Maria, pharmacienne à Châtenay-Malabry, élue de l'URPS Pharmaciens d'Île-de-France très impliquée dans ce lancement. « Après sa sortie de l'hôpital, le pharmacien est le premier professionnel de santé que voit le patient, c'est donc lui qui est amené à donner des informations au médecin ou à l'infirmier, qui ignore souvent les antécédents médicaux et les traitements en cours... Nous avons donc réfléchi à un outil de communication simple que nous avons proposé aux médecins et aux infirmiers de ville. »

Première évaluation dans six mois. L'objectif est, au départ, que les professionnels de santé concernés puissent se parler facilement et, à terme, que le malade s'approprie sa carte d'orientation des soins, pense à demander aux différents acteurs de santé d'indiquer leurs coordon-

nées et à leur présenter systématiquement, en particulier avant et après une hospitalisation. Les hospitaliers devraient donc y trouver aussi leur compte, pense le Dr José Clavero, secrétaire général adjoint de l'URPS Médecins libéraux d'Île-de-France. « Car ce manque de communication vaut dans les deux sens : les patients sortent certes de l'hôpital ou de la clinique sans tous les renseignements utiles au médecin, au pharmacien et à l'infirmier, mais ils y entrent aussi, trop souvent, sans les coordonnées de leurs interlocuteurs habituels. »

Tous les médecins libéraux, les infirmier(e)s de ville et les pharmaciens d'officine d'Île-de-France ont reçu, ou recevront dans les prochains jours, les premières cartes de coordination de santé (financées pour l'instant par les seules URPS) qu'ils confieront à leurs patients souffrant d'une maladie chronique (diabète, asthme, épilepsie...), susceptibles d'être hospitalisés. Ils pourront ensuite en recommander sur le site de leur URPS (pour les pharmaciens www.urps-pharmaciens-idf.fr). À cette occasion, il sera demandé aux professionnels de santé à quels patients ils ont donné une carte et leur profil, pour qu'un premier bilan soit dressé dans 6 mois. 150 000 cartes seront ainsi mises à disposition pour une population francilienne de 12 millions d'habitants, dont 200 000 malades chroniques pris en charge en ALD. Cette carte n'est pas figée et une version numérique suivra probablement mais, telle quelle, elle devrait faciliter la vie des pharmaciens et des autres professionnels de santé pour le plus grand bénéfice des patients.

> ÈVE GUBRY

Une carte simple et pratique

- De petit format, la carte de coordination de soins se range facilement dans un portefeuille.
- En couverture figurent le nom et la date de naissance du patient.
- À l'intérieur, 5 espaces permettant d'inscrire les noms et coordonnées de ses principaux soignants.
- Au dos, un mémo en cas d'hospitalisation rappelant les actions indispensables à la continuité des soins, avant l'hospitalisation et pendant, avant sa sortie et après : noter sur la carte les coordonnées du médecin hospitalier responsable de ses soins ; demander que ses soignants soient associés et prévenus de sa sortie d'hôpital, etc.